

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 515-2016

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **515-2016** concernant les cabanes à pêche

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement n° 515-2016 est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 6^e jour de décembre 2016.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
Directeur général et secrétaire-trésorier